

**MAIRIE DE SAINT-GERVAIS LES BAINS**

Département de la Haute-Savoie
Arrondissement de Bonneville
Canton du Mont Blanc

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six le dix juin à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune convoqué le quatre juin s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Madame Monique RACT, Monsieur Didier JOSEPH, Madame Sylvie SAULNIER, Monsieur Marc HOREILLOU, Madame Morgane MARC'H, Messieurs Gabriel GRANDJACQUES, Patrice BIBIER-COCATRIX, Madame Hortense DURANTON, Messieurs Alain DELACHAT, Daniel DENERI, Madame Flavie MELENDEZ, Monsieur Clément BERRUX, Mesdames Laura CHAUVIERE, Cécile MANHES, Barbara BOCHATEY, Nadine CHAMBEL, Monsieur Arnaud MORAND, Madame Michèle MAUTUE, Monsieur Fabien SATONAY, Madame Claire APPLAGNAT-TARTET, Monsieur Paul ROBIN, Madame Charlotte HUGRON.

Etaient absents et avaient donné pouvoir :

Monsieur Julien AUFORT à Monsieur Clément BERRUX
Monsieur Rodolphe GOY à Madame Nadine CHAMBEL
Monsieur Jean-Marie DURINDEL à Madame Morgane MARC'H
Madame Catherine BURATTI à Monsieur Alain DELACHAT
Madame Lucie PIGNARD à Monsieur Fabien SATONAY
Madame Chloé BLONDEAU à Madame Sylvie SAULNIER

Le procès-verbal du conseil municipal du 13 mai 2026 est soumis à approbation. Aucune observation n'étant formulée, il est arrêté à l'UNANIMITE.

Il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales. Madame Morgane MARC'H est candidate. Elle est élue à l'UNANIMITE.

n°2026/135**COORDINATION GENERALE - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - FINANCES - CULTURE ET PATRIMOINE****Objet : ARCHIPEL ART CONTEMPORAIN 2026-2027 – PROGRAMMATION – DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 29
En exercice : 29
Quorum : 15
Présents : 23
Pouvoirs : 6
Votants : 29

Délibération télétransmise le : 12 juin 2026

Mise en ligne du 15 juin au 15 août 2026

Délibération exécutoire le : 15 juin 2026

HÔTEL DE VILLE - 50 AVENUE DU MONT D'ARBOIS - 74170 SAINT-GERVAIS LES BAINS - FRANCE
T+33(0)4 50 47 75 66 - F+33(0)4 50 47 75 73 - www.saintgervais.com - mairie@saintgervais.com
Bureau d'Etat Civil du Fayet - 49 rue de la Poste - T+33 (0)4 50 78 27 69 - F+33 (0)4 50 47 51 64
Bureau d'Etat Civil de Saint-Nicolas - T+33 (0)4 50 93 20 63 - F+33 (0)4 50 93 24 33

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GERVAIS LES BAINS DU 10 JUIN 2026**N°2026/135***Coordination Générale – Direction Générale des Services – Finances – Culture et patrimoine***ARCHIPEL ART CONTEMPORAIN 2026-2027
PROGRAMMATION - DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Rapporteur : Monsieur Gabriel GRANDJACQUES, Conseiller municipal délégué au Patrimoine et à la Culture

La Commune de Saint-Gervais mène une politique active en faveur de la création artistique contemporaine, via la programmation annuelle d'Archipel Art Contemporain. Dans ce cadre, la maison forte de Hautetour accueille depuis 2013 des artistes en résidence, et soutient certains projets menés via différentes actions : communication, accompagnement à la production, expositions, publications etc. En 2026-2027, la Maison forte de Hautetour accueillera deux artistes en résidence, Marina Vandra et Raphaëlle Péria. Cette programmation a été validée lors de la commission patrimoine du 11 mai 2026.

Afin de poursuivre la réalisation de la programmation d'Archipel Art Contemporain, la Commune de Saint-Gervais sollicite une subvention auprès :

- Du Conseil Départemental de la Haute-Savoie, dans le cadre de sa politique de soutien à la diffusion des arts plastiques sur le département,
- De la Fondation de France Centre-Est pour le projet « Cultivons l'art en milieu rural ».

VU la volonté de la Commune de s'investir dans ce projet de valorisation des équipements municipaux et de soutien à la création artistique,

ENTENDU l'exposé,

VU l'avis favorable de la Commission culture et patrimoine du 11 mai 2026,

Il est proposé au Conseil municipal :

- **D'APPROUVER** la réalisation de la programmation d'Archipel Art Contemporain,
- **DE SOLLICITER** une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie et de la Fondation de France Centre-Est,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, et après en avoir délibéré, adopte cette proposition à l'UNANIMITE.

Fait et délibéré les jour, mois, et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean-Marc PEILLEX



La secrétaire de séance
Adjointe au Maire,

Morgane MARC'H

